



Milly-la-Forêt, le 27 mars 2025.

Objet : Convocation au Conseil municipal du 09 avril 2025.

Chère collègue, Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal se réunira le :

Mercredi 09 avril 2025 à 20h30 en salle du Conseil

VOICI L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Bernard BOULEY

1. Information : état des indemnités des élus

TRAVAUX – URBANISME – MOBILITES, ACCESSIBILITE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Bernard BOULEY

2. Signature d'une convention de mise à disposition de 4 logements avec Essonne Habitat au profit de la Commune, pour une durée de 40 ans, dans le cadre du projet du « Hameau de la Forêt »
3. Vente des trois caves de l'immeuble de la rue Schoelcher à la S.C.I LEOBILLIER
4. Création de huit logements dont cinq destinés à la brigade de gendarmerie de Milly-la-Forêt

FINANCES, ECONOMIE ET EMPLOI

Rapporteur : Jean-Marie ANNA

5. Approbation du budget primitif annexe « Bâtiments sociaux » pour l'exercice 2025
6. Approbation du budget primitif principal de la Ville pour l'exercice 2025
7. Vote des taux d'imposition 2025
8. Modification du tableau des emplois

VIE ASSOCIATIVE, SPORT, CULTURE ET TOURISME

Rapporteurs : Jean-Pierre TROTIN et Maria-Gabriela BOBAULT

9. Vote des subventions communales aux associations
10. Signature d'une convention de partenariat avec la Région Île-de-France et le Parc naturel régional du Gâtinais français pour la réalisation d'un inventaire topographique du patrimoine bâti de Milly-la-Forêt
11. Candidature du Colombier et de la Médiathèque au label « Patrimoine d'Intérêt Régional »

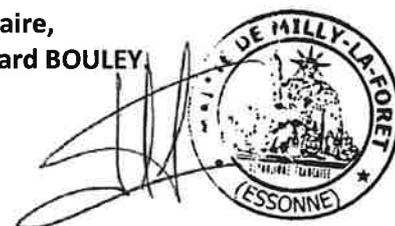
EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Rapporteur : Benoît BERTIN

12. Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Bernard BOULEY



Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2024 :

1. Décision du Maire en date du 4 mars 2025 – Acceptation du devis concernant l’achat de 3 PC portables l’école maternelle Jean de la Fontaine, pour un montant HT de 3 545,52 euros (trois mille cinq cent quarante-cinq euros et cinquante-deux centimes hors taxes).
2. Décision du Maire en date du 5 mars 2025 – Attribution du marché de fourniture de repas préparés pour le Square aux Enfants à la société ELIOR, pour un montant annuel HT minimum de 25 000 euros et maximum de 53 000 euros.
3. Décision du Maire en date du 5 mars 2025 – Acceptation du devis de la société SECU PROTECTION pour assurer la sécurité des stands des exposants participant à la 71ème édition de la Fête Saint-Pierre, pour un montant HT de 3 124,80 euros (trois mille cent vingt-quatre euros et quatre-vingts centimes hors taxes).
4. Décision du Maire en date du 6 mars 2025 – Acceptation de la sous-traitance des prestations de restauration des peintures murales à la société Domitille COUETOUX dans le cadre du lot n°4 « Décors Peints » du marché public de travaux pour la restauration de la Chapelle Saint-Blaise.
5. Décision du Maire en date du 6 mars 2025 – Acceptation de la sous-traitance des prestations de restauration des peintures murales à la société RANZETTI Raphaële dans le cadre du lot n°4 « Décors Peints » du marché public de travaux pour la restauration de la Chapelle Saint-Blaise.
6. Décision du Maire en date du 6 mars 2025 – Acceptation du devis de la société GEO LETUCE pour l’étude de conception géométrique de la rue Maillard, pour un montant HT de 2 700 euros (deux mille sept cents euros hors taxes).
7. Décision du Maire en date du 7 mars 2025 – Acceptation du devis de la société EQUIP EPS pour l’achat de chaussons d’escalade pour les élèves des écoles élémentaires de la Ville, pour un montant HT de 2 557,50 euros (deux mille cinq cent cinquante-sept euros et cinquante centimes hors taxes).
8. Décision du Maire en date du 7 mars 2025 – Acceptation du devis de la société AB Créateur d’évènements pour la sonorisation de la Halle le samedi 21 juin 2025 à l’occasion de la Fête de la Musique, pour un montant HT de 3 920 euros (trois mille neuf cent vingt euros hors taxes).
9. Décision du Maire en date du 10 mars 2025 – Sollicitation d’une subvention de 120 000 euros auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français dans le cadre du dispositif LEADER pour le projet de transformation de la cour de l’école Julie Daubié en cour Oasis.
10. Décision du Maire en date du 14 mars 2025 – Acceptation du devis présenté par la société PERCEVAL ET LES ENCHANTEURS DE L’AN MIL pour une animation avec option kermesse médiévale à l’occasion de la Médiév’Halle 2025, pour un montant HT de 3 724 euros (trois mille sept cent vingt-quatre euros hors taxes).
11. Décision du Maire en date du 17 mars 2025 – Acceptation du devis présenté par la société SICALINES pour une animation guinguette à l’occasion du 80^{ème} anniversaire de l’armistice du 08 mai 1945, pour un montant HT de 2 882,50 euros (deux mille huit cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes hors taxes).
12. Décision du Maire en date du 17 mars 2025 – Acceptation du devis présenté par la société BERGER LEVRAULT pour l’abonnement du logiciel ATAL (réservation des salles communales, suivi des actions de la régie, calcul des coûts), pour un montant HT de 5 243,24 euros (cinq mille deux cent quarante-trois euros et vingt-quatre centimes hors taxes).
13. Décision du Maire en date du 17 mars 2025 – Acceptation du devis présenté par la société QUADRIGEO SAS pour la réalisation de relevés topographiques dans le cadre de la préparation

des chantiers d'enfouissement de la rue Maillard, pour un montant HT de 2 600 euros (deux mille six cents euros hors taxes).

- 14.** Décision du Maire en date du 17 mars 2025 – Acceptation du devis présenté par la société DIGITALEBOX pour l'installation d'un logiciel de création, de gestion, de suivi et de relance des invitations et des newsletters pour une durée de 4 ans, pour un montant HT de 9 074,99 euros (neuf mille soixante-quatorze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes hors taxes).
- 15.** Décision du Maire en date du 18 mars 2025 – Acceptation du devis présenté par la société EURO ASCENSEURS SAS pour la prestation de maintenance des ascenseurs et abonnement GSM, pour un montant HT de 4 448,28 euros (quatre mille quatre cent quarante-huit euros et vingt-huit centimes hors taxes).
- 16.** Décision du Maire en date du 25 mars 2025 – Acceptation du devis présenté par la société T2i pour la commande de licences supplémentaires pour l'utilisation du logiciel YUODOC (gestion de toutes les bases de données relatives à la GED et workflow), pour un montant HT de 5 752,80 euros (cinq mille sept cent cinquante-deux euros et quatre-vingts centimes hors taxes).
- 17.** Décision du Maire en date du 14 mars 2025 – Ouverture d'un compte à terme et placement de 1 100 000 euros (un million cent mille euros) pour une durée de 12 mois renouvelable à un taux de 2,19 %.
- 18.** Décision du Maire – Ouverture d'un compte à terme et placement de 100 000 euros (cent mille euros) pour une durée de 3 mois renouvelable à un taux nominal de 2,37 %.
- 19.** Décision du Maire – Ouverture d'un compte à terme et placement de 100 000 euros (cent mille euros) pour une durée de 3 mois renouvelable à un taux nominal de 2,37 %.
- 20.** Décision du Maire – Ouverture d'un compte à terme et placement de 100 000 euros (cent mille euros) pour une durée de 3 mois renouvelable à un taux nominal de 2,37 %.
- 21.** Décision du Maire – Ouverture d'un compte à terme et placement de 100 000 euros (cent mille euros) pour une durée de 3 mois renouvelable à un taux nominal de 2,37 %.
- 22.** Décision du Maire – Ouverture d'un compte à terme et placement de 100 000 euros (cent mille euros) pour une durée de 3 mois renouvelable à un taux nominal de 2,37 %.
- 23.** Décision du Maire – Ouverture d'un compte à terme et placement de 100 000 euros (cent mille euros) pour une durée de 3 mois renouvelable à un taux nominal de 2,37 %.
- 24.** Décision du Maire – Ouverture d'un compte à terme et placement de 100 000 euros (cent mille euros) pour une durée de 3 mois renouvelable à un taux nominal de 2,37 %.
- 25.** Décision du Maire – Ouverture d'un compte à terme et placement de 100 000 euros (cent mille euros) pour une durée de 3 mois renouvelable à un taux nominal de 2,37 %.

POUVOIR

Je soussigné(e)....., agissant en qualité
d'Adjoint au Maire/Conseiller Municipal¹, donne pouvoir à
.....

pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal** du.....

Fait à Milly-la-Forêt, le

¹ Rayer la mention inutile

